



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES
SERRE-CHEVALIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 16 mars 2010
(Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents :

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Nadine FERRARI, Emile FORM, Josette PETER, Liliane PHILIPPE, Michel RICCI, Juliette SABATE, Jean-Paul SALLE

Excusés :

Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Henri CROSASSO
Pierre SALLE ayant donné pouvoir à Michel RICCI

M. Michel RICCI a été élu secrétaire de séance.

Le « Dauphiné Libéré » ainsi que le CASA sont représentés dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

① AFFAIRES FINANCIERES

En application de l'article L 2121 - 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Claudine FINE, adjoint, est élue Présidente de séance.

M. Alain FARDELLA, Maire, se retire pour le vote des comptes administratifs.

DELIBERATIONS N° 1 A 3 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 : « COMMUNE », « EAU », « CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

Le Conseil Municipal accepte les comptes administratifs 2009.

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire reprend part au vote.

DELIBERATIONS N° 4 A 6 - COMPTES DE GESTION 2009 : « COMMUNE », « EAU-ASSAINISSEMENT », « CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2009.

ADOpte A L'UNANIMITE

07) AFFECTATION DU RESULTAT EXCEDENT 2009 : BUDGET « COMMUNE »

Le Conseil Municipal affecte le résultat de la section de fonctionnement à hauteur de 774 264,07 € à la section d'investissement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

08) AFFECTATION DU RESULTAT EXCEDENT 2008 : BUDGET « EAU »

Le Conseil Municipal maintient en fonctionnement un montant de 20 000 € et affecte le solde de 130 153,68 € à la section d'investissement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

09) FISCALITE 2010

Le Conseil Municipal arrête les taux des 3 taxes applicables en 2010, aux différentes bases d'imposition ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation 9,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties18,47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties123,54 %

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**10) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :
ATTRIBUTIONS 2010**

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions pour un montant de 461 008,60 €.

Ce montant inclut le Centre Communal d'Action Sociale, l'association scolaire et l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier et les montants octroyés aux diverses associations.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11) AMENAGEMENT D'UNE BAIGNADE BIOLOGIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal :

- Accepte les travaux d'aménagement d'une baignade biologique sur le site actuel du plan d'eau du Pontillas,
- Sollicite de l'Europe et de l'Etat les subventions les plus élevées possibles, conformément au plan de financement suivant,

Europe :	30 %
Etat :	20%
Région :	30 %
Commune :	20 %

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**12) CANTINE SCOLAIRE : FIXATION D'UN TARIF POUR L'ACCUEIL
DES ENFANTS ALLERGIQUES FOURNISSANT LEUR REPAS**

Pour répondre aux demandes de certaines familles, il est proposé d'accueillir à la cantine scolaire, sous réserve que ceux-ci fournissent leur repas, des enfants allergiques à certains produits alimentaires. Le Conseil Municipal arrête le tarif pour cet accueil à 2,50 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

② ADMINISTRATION GENERALE

13) DEFRICHEMENT TSD VALLONS ET MEA : AUTORISATIONS

Le Conseil Municipal mandate SERRE CHEVALIER VALLEY conformément aux dispositions prévues par l'article R 311-1 du Code Forestier, pour demander l'autorisation de défricher les parties de parcelles communales pour une superficie de 7 579 m², nécessaire à la réalisation des installations.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

④ URBANISME

14) PARCELLE B 1036 : ACQUISITION D'UN TERRAIN

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée B 1036 située au lieu-dit « Queyrette » au prix de 1000 €, utile à la restauration de la chapelle de montagne située au hameau d'alpage de Puy de la Salle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15) PARKING SAINTE LUCE : INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal :

- Accepte l'établissement d'un acte de servitude perpétuelle sur le terrain cadastrée AK 4 situé « Entre les Eaux »,
- Accepte que soit laissées à M. Alain JUNOD deux places de parking.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16) REALISATION DU TELESIEGE DE MEA : MODALITES

Le Conseil Municipal :

- Accepte le dépôt par Serre Chevalier Valley de la demande de permis d'aménager PA 005 161 10 H 001 sur les parcelles communales susvisées,
- Autorise Serre Chevalier Valley à effectuer les travaux de réalisation du télésiège débrayable de Méa sur ces parcelles communales, qu'après obtention du Permis d'Aménager du télésiège de Méa,
- Autorise Serre Chevalier Valley à démolir les téléskis du secteur concomitamment à la construction du télésiège de Méa,
- Rappelle à Serre Chevalier Valley que pendant et après les travaux de démolition des téléskis et de construction du télésiège, toutes les mesures nécessaires au respect de l'environnement devront être prises, y compris en matière de protection de captage des sources,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17) REALISATION DU TELESIEGE DES VALLONS : MODALITES

Le Conseil Municipal :

- Accepte le dépôt par Serre Chevalier Valley de la demande de permis d'aménager PA 005 161 10 H 002 sur les parcelles communales susvisées.
- Autorise Serre Chevalier Valley à effectuer les travaux de réalisation du télésiège débrayable des Vallons sur ces parcelles communales.
- Autorise Serre Chevalier Valley à démolir le télésiège de La Balme qu'après l'obtention du permis d'aménager du télésiège des Vallons.
- Demande à Serre-chevalier Valley de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'entretien de ce futur appareil soit réalisé sans l'utilisation de véhicules quels qu'ils soient et ce afin d'éviter la réalisation d'un chemin dans ce site.
- Rappelle à Serre Chevalier Valley que pendant et après les travaux de démolition du télésiège de La Balme et de construction du télésiège des Vallons, toutes les mesures nécessaires au respect de l'environnement devront être prises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

④ TRAVAUX

18) CAMION RENAULT : VENTE DE VEHICULE COMMUNAL

Le Conseil autorise la vente de ce véhicule au garage GIRIN pour un montant de 2 000,00 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

④ PERSONNEL

19) CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire appel, en cas de besoin, au service de remplacement du Centre de Gestion et à signer les conventions avec cet organisme pour la mise à disposition de personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Attribution d'un logement communal à l'ancienne Cure du Bez à Cécile ROUGEOT, pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer mensuel de 363,21 €,
- Signature d'une convention de maîtrise d'œuvre avec l'ONF concernant l'exploitation forestière de la parcelle 5 de la forêt communale, pour un montant de 644,70 € HT (770,70 € TTC),
- Signature d'un contrat d'entretien annuel avec la société « Roc Aventure » représentée par M. Christian FERRERA pour la maintenance des 2 « via ferrata » du rocher de Bez, pour l'année 2010, pour un montant de 2 033,20 € TTC,
- Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le désenclavement du secteur de la Pisse avec la SAS SAUNIER et ASSOCIES pour un montant de 19 900,00 € HT (23 800,40 € TTC)

FIN DE LA SEANCE A 21 H 00.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

Mme BIBOUD remercie au nom du CASA la Commune pour l'attribution de la subvention octroyée. Lors d'une dernière réunion des membres du CASA, beaucoup se sont plaints du mauvais déneigement de certains chemins et des abords des panneaux d'affichage.

M. Alain FARDELLA précise que l'hiver a été difficile en termes de déneigement en raison du gel constant.

M. Emile FINE souhaite de nouvelles explications concernant les emprunts inscrits au budget primitif, compte tenu du vote des comptes administratifs. Mrs Alain FARDELLA et Philippe MICHELON confirment que le vote du compte administratif permet l'affectation aux sections d'investissement des différents résultats excédentaires, et que par conséquent, les emprunts évoqués lors du Conseil Municipal du 1^{er} février dernier seront minorés d'autant.

M. Jacques DEMOULIN souhaite connaître le planning des travaux relatif à l'aménagement du Bez, ayant lu dans l'avis d'appel d'offre que ceux-ci sont susceptibles de démarrer au 1^{er} mai 2010. Le Maire informe l'assemblée que l'appel d'offre a effectivement été lancé et que le planning réel du chantier sera déterminé en fonction de l'entreprise retenue. Il précise néanmoins que ces travaux sont d'ores et déjà envisagés sur deux tranches une en 2010, une en 2011.

Plus aucune personne ne souhaitant s'exprimer la séance est levée.

Le Maire
Alain FARDELLA

